

Basic 950



Recherche

Si en position assise, les pieds ne reposent pas sur le sol, l'utilisation de supports pour les pieds peut contribuer à une position de travail correcte. L'accessibilité de réglage, l'angle d'inclinaison et une surface antidérapante sont les principaux aspects dont il faut tenir compte. Le support pour les pieds fait parfois office de marche pieds lorsque la personne est assise sur un siège surélevé pour un poste de travail de réception par exemple.

1



1. Réglable en hauteur

2. Antidérapante

2



Ergonomic: repose-pieds stable réglable en hauteur pour un support des pieds confortable et une posture de travail ergonomique

Façon de réglage: manuelle

Angle d'inclinaison: réglable de 8 à 29 cm

Solide: plateforme en plastique et châssis chromé, plateforme avec couche antidérapante

Réglage en hauteur: manuel

Réglable en hauteur: 30 - 195 mm

Spécifications

Dimensions: 420 x 50 x 320 mm

Poids: 4400 g

Numéro article: BNEFRB950



Legislation pour la santé et la sécurité au travail

La directive européenne 90/270/CEE stipule que, si nécessaire, un repose-pieds doit être utilisé. Le repose-pieds doit être d'au moins 45 cm de largeur et 35 cm de profondeur (DIN 4556). L'ajustement devrait être d'au moins 11 cm, mesuré à partir du sol. L'angle d'inclinaison de la surface du support doit être réglable d'au moins 5 à 15 degrés.